



DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ

Document réalisé par le CPIE du Haut-Doubs
en collaboration avec un collectif d'acteurs franc-comtois de l'éducation à l'environnement
et grâce au soutien technique et financier du Conseil régional et de la Direction régionale de l'environnement



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	page 4
INTRODUCTION GÉNÉRALE SUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	page 5
LES ATOUTS ET LES DIFFICULTÉS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ	page 6
LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ	page 10
PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ	page 12
LES CINQ AXES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	page 12
AXE 1 - METTRE EN ŒUVRE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT À DIFFÉRENTS ÉCHELONS TERRITORIAUX	page 13
<ul style="list-style-type: none">- Intégrer l'éducation à l'environnement dans les politiques territoriales- Créer une interface entre acteurs de la société civile, institutions et territoires	
AXE 2 - DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS TOUS LES PUBLICS	page 15
<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'appropriation de l'environnement par les habitants sur leur lieu de vie- Rendre accessible l'EE à l'ensemble des publics en formation- Prendre en compte l'EE sur le lieu de travail- Favoriser l'appropriation de l'environnement dans le cadre des loisirs et du tourisme	

**AXE 3 - ACTEURS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT :
COMPÉTENCES, FORMATION, ORGANISATION**

page 17

- Identifier les acteurs et les actions
- Soutenir l'organisation des acteurs de l'EE
- Développer la formation des acteurs
- Définir et reconnaître le métier de l'EE

**AXE 4 - MUTUALISER ET FAIRE CIRCULER
LES INFORMATIONS LIÉES À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT**

page 19

- Se doter d'outils pour communiquer
- Mettre en place des lieux, des moments d'échanges d'informations et d'expériences
- Développer une veille informative

**AXE 5 - METTRE EN ŒUVRE CONCRÈTEMENT DES PROJETS
ET ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN**

page 20

- Développer l'éducation à l'environnement par des dispositifs existants ou à créer
- Soutenir techniquement et méthodologiquement au montage et à la gestion de projet
- Soutenir financièrement les projets d'éducation à l'environnement

**DES IDÉES-CLÉS GARANTISSANT
LA COHÉRENCE DE CES PROPOSITIONS**

page 22

ANNEXES

page 24

**DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT
LEXIQUE**

PRÉAMBULE

Parce que les préoccupations environnementales et le concept de développement durable prennent chaque jour un peu plus d'importance dans notre société, il apparaît aujourd'hui important de renforcer et de développer véritablement l'éducation à l'environnement, un des outils privilégiés du développement durable.

Le champ de l'EE recouvre un ensemble de pratiques, d'informations, de sensibilisation, d'éducation dont le propos est d'amener chacun à prendre conscience de la relation avec son milieu de vie, naturel et humain, proche ou plus lointain. La finalité de ce propos renvoie donc à la responsabilité individuelle et collective de nos choix, nos actes et comportements au quotidien.

Ce secteur qui repose à la fois sur du bénévolat et des professionnels est depuis quelques années en plein mouvement au niveau national et international, notamment par des processus de mise en réseau des acteurs et des partenaires. Cette dynamique existe actuellement dans la quasi totalité des régions françaises.

En Franche-Comté, plusieurs projets de dimension régionale ont impulsé une semblable dynamique ces dernières années. Il s'agit notamment des actions d'échanges transfrontaliers menées depuis 1992 et renforcées par un programme Interreg II de 1998 à 2000 : le Réseau franco-suisse d'EE. Les Assises Régionales de l'EE le 15 janvier 2000 qui ont rassemblé 114 personnes ont également fait émerger quelques perspectives de travail. Toute cette dynamique a créé des liens et des habitudes de travail commun au sein d'un ensemble d'acteurs : services de l'État, collectivités locales et territoriales, organismes d'éducation, de gestion ou de protection de l'environnement, associations d'éducation populaire et personnes privées.

Un premier travail de recensement régional des acteurs de l'EE édité en 1998 par l'URCPIE de Franche-Comté dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Environnement, sous le nom de « Guide des ressources en éducation à l'environnement en Franche-Comté » a d'ailleurs mis en évidence l'action de nombreux organismes travaillant dans le champ de l'EE. Les réflexions émises lors de ces différentes démarches ont montré l'importance d'une meilleure connaissance entre les acteurs, d'un plus grand développement de l'éducation à l'environnement en Franche-Comté et d'un travail vers son intégration dans les politiques territoriales.

Une nouvelle étape de cette démarche constructive se concrétise par l'élaboration du présent « Document d'orientation pour le développement de l'éducation à l'environnement en Franche-Comté », qui se veut être source de propositions à mettre en œuvre pour les années à venir.

Dans ce texte, comme en général dans le domaine de l'éducation à l'environnement, le terme d'« acteur » concerne les personnes ou les organismes s'impliquant volontairement selon différentes modalités, non exclusives l'une de l'autre :

- ✓ ceux qui font de l'EE une activité en soi, elle est leur finalité et leur structuration est le plus souvent associative,
 - ✓ ceux pour qui l'EE est un moyen ou un terrain d'action : acteurs oeuvrant dans les domaines de la protection et de la gestion de l'environnement, de l'éducation populaire et sportive, de l'éducation scientifique et technique, ou encore du développement local et territorial.
 - ✓ ceux qui interviennent financièrement ou techniquement à l'appui du développement de projets : État et ses services déconcentrés, collectivités territoriales, fondations, entreprises privées...
- Dans les acteurs actuels ou potentiels sont inclus les collectivités locales qui peuvent s'impliquer dans toutes les modalités ci-dessus.

INTRODUCTION

GÉNÉRALE SUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Suite aux premières Assises régionales de l'éducation à l'environnement en 2000, les initiateurs de cette journée de travail ont voulu continuer l'action entreprise pour aboutir concrètement à un document faisant état des demandes des acteurs de l'EE en matière de développement de ce domaine sur le territoire régional, document reflétant l'expression des différentes sensibilités concernées par l'EE.

La méthode de travail choisie pour l'élaboration de ce « Document d'orientation pour le développement de l'éducation à l'environnement en Franche-Comté » s'appuie sur le concept de diversité :

✓ diversité des acteurs de l'EE (territoires, domaines d'activités) qui ont pu s'impliquer dans la réflexion et la rédaction du document,

✓ diversité des approches pour recevoir l'expression de ces acteurs

(enquête écrite, réunions publiques locales, séminaire régional avec ateliers de travail).

Cette méthode s'inscrit aussi dans l'objectif de re-lancer une dynamique d'échanges et de coopération entre les acteurs.

Ce document a été écrit dans un état d'esprit participatif et positif : celui de mettre en commun les idées de chacun, de les organiser, de définir des priorités et de les présenter aux partenaires institutionnels concernés et intéressés par le développement de projets éducatifs cohérents et structurés pour améliorer la qualité des relations entre les comtois et leur environnement naturel et social. Il s'agit d'un document d'étape qu'il conviendra de réactualiser et d'enrichir.

D'ores et déjà, le Conseil régional a souhaité que ce document constitue une contribution pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire en cours de réalisation.

Les principes de rédaction du Document d'orientation s'appuient sur différents outils de concertation :

✓ des documents de concertation : enquête auprès des acteurs sur leurs attentes et leurs besoins, enquête état des lieux des acteurs et actions représentatives en EE, feuillet « Premières pistes pour le développement de l'éducation à l'environnement en Franche-Comté », envoyé à plus de mille destinataires,

✓ des temps de concertation :

- neuf réunions publiques locales avec appui sur des relais locaux,

- une réunion régionale s'adressant aux institutions et aux acteurs associatifs régionaux,

- un Séminaire d'affinage et de hiérarchisation des propositions,

une centaine de personnes réparties en sept groupes de travail.

Un Comité de pilotage régional composé d'une douzaine de personnes directement impliquées dans des actions d'EE a validé la méthode de travail, enrichi et validé les documents de concertation, participé à l'organisation du Séminaire et s'est impliqué dans l'organisation et la relecture du Document d'orientation.

Plus de trente personnes ont souhaité participer à la relecture finale du document.

Cet ouvrage est donc véritablement le fruit d'une élaboration collective.

Son contenu appartient à toute personne souhaitant agir dans le domaine de l'EE.

Les ATOUTS et Les DIFFICULTÉS

DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ

LES ATOUTS

La Franche-Comté dispose d'un grand nombre d'atouts dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Cette première identification permet de faciliter leur lisibilité. Il s'agira ensuite de valoriser et de démultiplier les atouts opérationnels et surtout de créer un lien entre eux.

Les retombées de 25 ans d'engagement au service de l'EE

- ✓ Des expériences pilotes : École Normale de Lons-le-Saunier pilote en EE, actions partenariales entre l'Éducation Nationale et la DIREN, concept de Classe du Patrimoine Naturel, formation Eco-Interprète...
- ✓ Un partenariat installé entre certains services de l'État, notamment dans le cadre des 1000 Défis : Éducation Nationale, Environnement, Agriculture, Jeunesse et Sports.

Des ressources humaines et matérielles

- ✓ En structures : associations d'EE, d'éducation populaire et sportive, d'environnement, musées et centres nature, centres d'accueil de classes, gîtes, établissements agricoles et forestiers, services de l'État, collectivités territoriales, entreprises et sociétés privées.
- ✓ En personnes : individuels, professionnels, spécialistes, retraités. La pratique de la pluri-activités, notamment sur le massif jurassien, peut également constituer une richesse.
- ✓ En matériel : outils ou programmes pédagogiques régionaux ou nationaux, documents divers pour favoriser la connaissance de l'environnement régional ou pour inciter à la prise en compte de l'environnement, édités par différentes structures dans le cadre ou non de l'Observatoire Régional de l'Environnement.

Des ressources naturelles

- ✓ De surface ou souterrains, aménagés ou non, ces espaces naturels riches et diversifiés sont des lieux privilégiés pour sensibiliser et éduquer à l'environnement, tout en conservant le souci de leur préservation.

Des dispositifs techniques et financiers

- ✓ Des dispositifs et programmes éducatifs : classes environnement, classes culturelles, programmes scolaires, projets d'école, contrats éducatifs locaux ou contrats ville enfant, centres de vacances et centres de loisirs, projets 1000 défis pour ma planète, A l'école de la forêt...
- ✓ Des événements : Printemps de l'environnement, Journée sans ma voiture, Journées du patrimoine, Foires aux végétaux....
- ✓ Des dispositifs institutionnels : pays, charte locale d'environnement, contrat de rivière, programmes européens, compétence environnement des communautés de communes... Par exemple, dans certains programmes environnementaux, se mettent en place des projets d'EE avec plusieurs partenaires (contrats de rivière, charte locale d'environnement, Natura 2000, LIFE...) ainsi que des pôles de compétences spécifiques tels que, dans le Jura, Rudologia et l'ITEBE (Institut Technique Européen du Bois-Energie).
- ✓ Des partenariats : des complémentarités existent entre des associations, des collectivités

locales et territoriales (pays, communautés de communes, Conseil Régional, Conseils Généraux...), l'Education Nationale et d'autres organismes tels que les Agences nationales (Ademe, Agence de l'Eau), l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, les Parcs Naturels Régionaux ou les Réserves Naturelles, des sociétés privées telles que Eco-Emballages.

Des dispositifs de formation et de sensibilisation

- ✓ Des cursus de formation professionnelle en EE, ou dans un domaine proche : certains BEATEP, formation Éco-Interprète, Brevet d'État d'Accompagnateur en Moyenne Montagne, BTSA Gestion et Protection de la Nature, dont la nouvelle option Sport et Animation en moyenne montagne...
- ✓ Des modules ou des réunions d'information : organisés pour les élus, par exemple sur les déchets, sur l'assainissement...
- ✓ La sensibilisation de la population sur la gestion des déchets ménagers progresse.

Plusieurs dynamiques d'échanges

- ✓ Un programme INTERREG II de Réseau franco-suisse d'éducation à l'environnement a permis de lancer une dynamique d'échanges entre acteurs comtois et suisses.
- ✓ Des échanges existent au sein de réseaux informels d'éducateurs comtois : la REINETTE (réseau d'éducateurs intéressés pour échanger tout un tas d'expériences), le GERME dans le Territoire de Belfort (groupement d'éducateurs réunis et motivés par l'éducation à l'environnement).

Un contexte actuel favorable

- ✓ Des contraintes réglementaires entraînent progressivement une évolution du contexte socio-économique : loi sur la gestion des déchets, loi sur l'eau, évolution des pratiques au sein des entreprises...
- ✓ Une implication des partenaires institutionnels : l'État et ses établissements publics, le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les collectivités locales (communes, communautés de communes, syndicats de gestion des déchets...).
- ✓ Des "publics" potentiels : enfants, adolescents, adultes, retraités, professionnels, agriculteurs, élus... Il existe une sensibilité croissante en matière d'environnement qu'il s'agit d'identifier en fonction des publics, ceux-ci pourront nourrir progressivement le vivier des "acteurs".
- ✓ Une mobilisation nationale et internationale croissante pour le développement de l'EE : création du Collectif Français pour l'EE en 1997, organisation des premières Assises régionales puis nationales de l'EE en 1999-2000, organisation du Forum francophone Planet'ERE 2 dans 11 régions françaises puis à l'UNESCO en 2001, création du Collectif International Planet'ERE en 2001, participation d'une délégation française EE au Sommet mondial pour le Développement durable à Johannesburg en août 2002, projet de création d'une ONG début 2003...

LES DIFFICULTÉS

Mais de nombreux obstacles existent encore et empêchent que, véritablement, l'éducation à l'environnement occupe sur le territoire régional, la place que lui confère l'importance de ses enjeux. Ces obstacles relèvent de plusieurs catégories.

Le manque de connaissance et de reconnaissance du domaine de l'environnement et de l'EE par les décideurs et par les habitants

✓ L'action de l'EE est peu reconnue par les décideurs, l'éducateur est encore trop méconnu dans son rôle d'accompagnement et de conseil éducatif des politiques environnementales ou de développement local.

✓ Peu de postes d'animateur en EE sont créés par les collectivités, hormis dans le cadre du dispositif Emploi-Jeunes (mais à long terme, le financement de ces postes sera-t'il maintenu ?).

✓ L'EE n'est pas identifiée par le public, les familles, les habitants.

Les problèmes environnementaux collectifs concernent encore de trop loin les adultes, pour leur grande majorité attachés à leur propre individualité. Seules des catastrophes majeures amènent des réactions surtout lorsqu'elles touchent directement les individus ou leurs proches.

Le fait éducatif n'est également pas assez approprié par la population.

✓ Les élus ne sont pas toujours suffisamment informés, voire même formés, dans le domaine environnemental.

Le manque de structuration et de professionnalisation des acteurs dans le domaine de l'EE

✓ Un manque de structuration :

- peu de coordination des actions des organismes oeuvrant dans ce domaine, travail en partenariat rare, peu d'échanges ou de formations conjointes,

- l'EE en Franche-Comté n'a pas un interlocuteur unique, connu et reconnu à l'échelle régionale,

- les informations concernant l'environnement sont très dispersées et donc peu accessibles.

✓ Un manque de professionnalisation :

- les acteurs de l'EE manquent de connaissances sur les possibilités de soutiens techniques et financiers par les institutions locales, départementales, régionales, nationales ou européennes.

Ils manquent de connaissances sur les partenariats possibles,

- les actions d'EE reposent encore beaucoup sur le bénévolat, avec toutes les difficultés et les limites que le bénévolat comporte,

- une réelle évaluation des actions d'EE est très rarement menée,

- le métier est récent ; avec le dispositif Emploi-Jeunes, des jeunes arrivent parfois dans le métier souvent sans formation dans le domaine de la pédagogie et de l'éducation.

Une complexité administrative

✓ Dans le montage des dossiers : dossiers trop lourds à gérer au niveau administratif, montage et suivi de projets éducatifs complexes très rarement pris en charge financièrement. Les acteurs de l'EE sont également rarement formés pour cette tâche.

- ✓ Due à une communication complexe entre services de l'État eux-mêmes, et avec les collectivités territoriales.
- ✓ Au niveau des financements : mode de financement aléatoire, délais de paiement difficilement supportables pour les associations, complexité des budgets.
- ✓ Au niveau réglementaire : renforcement de la sécurité scolaire et péri-scolaire, contraintes pour le passage de la frontière avec des classes, lourdeur générale des démarches, règles administratives non-adaptées, problème du statut des bénévoles...
- ✓ Un manque de sensibilité pour l'EE malgré des résultats encourageants auprès de certains services et organismes socio-professionnels.

Un problème de coûts et de moyens

- ✓ Des coûts élevés : coûts des actions pour les classes ou pour le "grand public" souvent trop importants, les prix de journée réels des associations sont mal acceptés, notamment pour les actions d'animation malgré une professionnalisation des intervenants.
- ✓ Des moyens insuffisants : pas assez de moyens techniques et financiers disponibles pour de réelles actions d'EE de la part des services de l'État, des établissements publics et des collectivités territoriales.

Des difficultés à établir des partenariats durables avec les structures d'enseignement et de formation, et avec les centres d'accueil et de loisirs

- ✓ Absence de partenariat clair : pas de cadre facilitateur, barrière de l'agrément des intervenants extérieurs, barrière du coût réel des structures professionnelles en EE.
- ✓ Partenariat pas toujours facilité avec l'école : projet d'école pas toujours adapté à des actions d'EE, école mal identifiée comme partenaire potentiel au sein des territoires, enseignants peu formés au travail en partenariat et encore trop consommateurs d'interventions extérieures « clé en main ».

Les acteurs de l'EE ont développé trop peu de pédagogies spécifiques pour s'adresser à certains publics

- ✓ Les adultes
- ✓ Les adolescents
- ✓ La population en difficulté sociale
- ✓ Les personnes handicapées moteur
- ✓ Les élus
- ✓ La population rurale
- ✓ Les agriculteurs, les artisans, les entrepreneurs, les industriels, les professionnels de la santé et les cadres de ces branches socio-professionnelles.

Les ENJEUX et les OBJECTIFS GÉNÉRAUX

DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ

Ce chapitre est construit à partir de l'expression des acteurs de terrain qui ont répondu à l'enquête « Attentes et besoins » de l'automne 2002.

LES ENJEUX

La finalité de l'EE est d'amener toute personne à prendre conscience du lien entre l'homme et son milieu, son cadre de vie naturel et social, et de mesurer les conséquences de ses actes. Et au-delà de modifier, en un sens de préservation de ce milieu, les comportements individuels et collectifs. Ceci pour un mieux être de chacun.

L'enjeu actuel majeur est d'amener à comprendre en Franche-Comté la place que prend, et que devra prendre, l'EE dans la société. Car c'est essentiellement par l'acte éducatif au sens large, que pourront se modifier les actes et gestes vis à vis de l'environnement. Il est donc nécessaire de communiquer le plus justement et le plus clairement, notamment auprès de publics « néophytes ».

L'EE est une ouverture sur le monde ; elle vise à développer la curiosité de tous vis à vis de l'environnement. Elle nous permet de comprendre le monde, apporte un éclairage sur des dysfonctionnements et leur remédiation possible. Pour cela l'EE ne doit pas se réduire qu'à l'acquisition de connaissances spécialisées (aussi nécessaires soient-elles) mais s'attacher aussi aux techniques et méthodes et surtout aux savoirs-être.

L'EE concerne, par définition, le long terme. Car l'éducation ne se décrète pas instantanément et ne « transforme » pas les êtres en un temps aussi rapide que les évolutions actuelles de nos sociétés.

L'EE a une place de plus en plus importante dans la société. Mise en œuvre par le monde privé ou le monde public, elle est par définition, là aussi, d'utilité publique, c'est un « service public ». Nous, acteurs diversifiés de l'EE, nous devons définir quelle place elle doit obtenir durablement en Franche-Comté.

Cette place existe mais elle est beaucoup trop limitée et « timide » face aux enjeux sociétaux. Il faut développer les projets, les actions, les structures, les acteurs...

Il est nécessaire d'intégrer l'EE dans toutes les politiques liées aux territoires et donc de formaliser la place de l'EE dans les politiques de développement local et territorial, par exemple dans les démarches territoriales initiées (pays, agglomérations, contrats de rivière...). L'axe local apparaît primordial en matière d'EE, tant les réalités peuvent évoluer d'un territoire à un autre.

Un des mot-clé est la responsabilisation et pour cela il est important d'encourager la participation des personnes. Participer, faire ensemble, échanger, être acteur de l'évolution de son territoire, son milieu de vie constituent des enjeux majeurs pour réellement mettre en œuvre une éducation à l'environnement.

En résumé, il paraît à la fois nécessaire d'intégrer l'EE dans un grand nombre de secteurs de la vie publique et d'intégrer tous les publics dans le propos de l'EE... Et ceci avec organisation, efficacité et cohérence aux différentes échelles du territoire franc-comtois.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

S'appuyant sur les enjeux énoncés ci-dessus, les objectifs généraux assignés au développement de l'EE en Franche-Comté, sont une première « grille de lecture » des réflexions et propositions de ce présent document.

Des objectifs éducatifs

- ✓ Mieux connaître le monde qui nous entoure et mieux en prendre conscience, recréer des liens entre l'homme et la nature.
- ✓ Aider l'individu à l'acquisition de nouvelles attitudes, de respect vis à vis de lui-même, de son environnement, de la société et d'autrui. Former des citoyens informés et non conditionnés.
- ✓ S'adresser à un public le plus large possible, sensibiliser de nouveaux publics (agriculteurs, personnel des PME, élus, propriétaires de structures touristiques, consommateurs...) pour convaincre et non contraindre.
- ✓ Diversifier et exploiter au mieux les pratiques éducatives et pédagogiques actuelles, s'appropriier les nouvelles techniques de communication pour les mettre au service de l'EE.
- ✓ Prendre le temps dans l'action : l'EE s'inscrit dans la durée, favoriser les projets à long terme.
- ✓ Travailler par le terrain et avec les acteurs de terrain.

Des objectifs de partenariat et de structuration

- ✓ Renforcer les relations entre les partenaires institutionnels de l'EE (services de l'État concernés, collectivités territoriales et agences spécialisées) et les associations.
- ✓ Mettre en place et faire vivre un centre d'éducation à l'environnement par territoire cohérent.
- ✓ Trouver les moyens financiers pour mettre en place les actions.
- ✓ Participer avec les élus à la mise en place de programmes environnement et d'éducation à l'environnement, intégrer la population à cette réflexion par une démarche participative.
- ✓ Travailler sur une charte de l'EE, participer à la mise en place d'une charte de développement durable.
- ✓ Structurer et développer un réseau d'acteurs de l'EE pour obtenir une cohérence des actions (observation, communication, production...) à l'échelle de la région.

PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN FRANCHE-COMTÉ

LES CINQ AXES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Les propositions qui suivent sont organisées en fonction de cinq axes de travail dont les liens entre eux sont symbolisés par le graphe ci-dessous.



L'éducation à l'environnement se mène à l'échelle de TERRITOIRES (axe 1), dont les dimensions et les logiques peuvent varier dans l'espace et au cours du temps. Les territoires peuvent correspondre à des espaces de projets de collectivités territoriales.

Dans ces territoires, des personnes vivent, se forment, travaillent, se divertissent... sont en lien direct avec l'environnement naturel, social, culturel et économique. Ces personnes peuvent être concernées par des actions d'EE : elles constituent alors le PUBLIC (axe 2). Ce public peut être constitué aussi de personnes extérieures au territoire en question : habitants d'un territoire voisin, touristes...

Sur ces territoires, des ACTIONS d'EE (axe 5) sont menées avec ce public pour développer sa prise de conscience et sa responsabilité envers son environnement.

Ces actions sont conçues, animées, gérées par des ACTEURS (axe 3) de l'éducation à l'environnement, habitant ou non ces territoires.

Les INFORMATIONS existantes (axe 4) doivent circuler auprès des publics mais aussi entre les acteurs pour réaliser des projets de qualité. L'information est une condition de l'action durable et cohérente ; l'information sur les actions en cours limite l'isolement des acteurs et renforce la cohérence et l'efficacité de l'ensemble.

AXE I

METTRE EN OEUVRE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT À DIFFÉRENTS ÉCHELONS TERRITORIAUX



Sur chaque territoire de vie, des enjeux existent en matière d'environnement. Considérer l'EE comme un des outils de proposition et d'accompagnement des politiques à chaque échelon territorial permet d'encourager une réelle prise de conscience de la population et progressivement sa participation active à ces enjeux au quotidien.



Intégrer l'éducation à l'environnement dans les politiques territoriales

- ✓ Une stratégie d'EE forte et cohérente doit être définie à l'échelle régionale.
- ✓ Une politique d'EE doit être définie dans chaque département comtois en fonction de ses atouts et de ses besoins.
- ✓ Les différentes institutions concernées par l'EE, services de l'État, établissements publics et collectivités territoriales, doivent collaborer davantage entre elles, doivent travailler plus en partenariat pour élaborer une réelle politique d'EE cohérente aux différentes échelles de territoires avec la société civile.
- ✓ Les acteurs associatifs de l'EE doivent être associés aux commissions de travail des politiques territoriales, à l'image des acteurs économiques ou d'autres milieux associatifs.
- ✓ Un volet éducation à l'environnement clairement identifié doit être inscrit dans les politiques territoriales : chartes de Pays, programmes des communautés de communes, contrats de ville... Le principe de la concertation des habitants doit être favorisé.
- ✓ Des actions d'éducation doivent accompagner systématiquement les programmes de gestion de l'environnement : charte locale de l'environnement, contrat de rivière, gestion des déchets, programme Natura 2000, contrats territoriaux d'exploitation...
- ✓ Un effort doit être engagé pour amener les décideurs (élus, agents territoriaux...) à mieux percevoir les enjeux de l'EE et les intérêts à développer des programmes éducatifs pluriannuels sur leur territoire.
- ✓ L'EE doit aussi être intégrée dans les politiques de collaboration franco-suisse, notamment au sein des programmes de la Conférence transjurassienne.

Créer une interface entre acteurs de la société civile, institutions et territoires de l'échelle régionale...

- ✓ Une plate-forme régionale d'EE doit être créée afin de constituer une interface, un espace de discussion et de médiation entre les acteurs de l'EE, les institutions et la population locale, cette entité devant être reconnue régionalement et localement.

✓ Cette instance doit également permettre de :

- définir un plan régional d'actions pour l'EE afin de renforcer la cohérence des actions menées à l'échelle des différents territoires,
- favoriser la complémentarité et non la concurrence entre les acteurs de l'EE,
- mettre en commun les ressources, faciliter la conception et la réalisation d'actions en commun,
- créer des outils, des événements, des formations et faire rayonner le savoir-faire comtois au niveau européen.

✓ Un des volets de travail de cette instance doit permettre de maintenir les relations transfrontalières engagées par le programme du Réseau franco-suisse d'EE et de renforcer le développement de nouvelles relations transfrontalières avec l'Allemagne, le Luxembourg ou la Belgique.

... à l'échelle locale

Le concept de cohérence régionale de l'EE doit être considéré dans un souci de renforcement du maillage territorial qui existe actuellement de façon informelle. Ce maillage s'appuiera sur un réseau de relais locaux de l'EE motivés et compétents, formés et reconnus, médiateurs proches des élus et de la population locale. Les relais locaux pourront être des personnes travaillant dans des milieux divers, associatifs ou institutionnels publics : éducation à l'environnement, éducation populaire, environnement, développement local, agriculture, jeunesse et sports, économie solidaire...

AXE 2

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS TOUS LES PUBLICS



L'éducation à l'environnement nous concerne tous, à tous les âges et dans différentes circonstances de notre vie : chez soi, à l'école, au travail, dans les loisirs...

L'objectif est de renforcer les actions de sensibilisation et de formation existantes et de les étendre vers d'autres publics actuellement peu concernés.

Favoriser l'appropriation de l'environnement par les habitants sur leur lieu de vie

✓ Davantage d'actions doivent s'adresser à la population locale, il est important de se rapprocher des habitants afin de les inciter à une meilleure implication dans les projets de gestion de l'environnement ou de développement local. Ces actions doivent s'adresser à des populations encore peu concernées actuellement : parents, personnes âgées, adolescents, personnes en difficulté sociale, handicapés physiques et mentaux...

✓ Une place doit être réservée à l'EE dans les conseils municipaux d'enfants mais aussi d'adultes.

✓ Les projets soutenus par les différents services décentralisés de l'État, la Région, les Départements, les établissements publics et les acteurs locaux doivent comporter un volet d'EE.

✓ Une information régulière doit être menée auprès des médias locaux, des collectivités locales, des syndicats et des associations pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale.

Rendre accessible l'EE à l'ensemble des publics en formation

✓ Les organismes de formation initiale, continue et d'apprentissage doivent disposer d'une personne-relais connaissant les acteurs et les réseaux de l'EE.

✓ Les projets d'établissements scolaires et d'autres organismes de formation doivent prendre en compte la dimension environnementale, il est important de développer des partenariats avec ces établissements.

✓ L'intégration de l'EE dans les formations d'enseignants et d'éducateurs sportifs doit être renforcée. Des conventions doivent être établies avec l'Éducation Nationale et Jeunesse et Sports.

✓ Les personnes embauchées par le dispositif Emploi-Jeunes et travaillant dans le domaine de l'environnement doivent pouvoir participer à des sessions d'information et de formation sur l'intérêt de développer un volet EE dans les projets de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire.

Prendre en compte l'EE sur le lieu de travail

- ✓ La sensibilisation, l'information doivent être instaurées et favorisées sur les lieux professionnels de l'agriculture, de l'artisanat, de l'entreprise, de l'administration en s'appuyant sur les chambres consulaires et les services de l'État, les organismes interprofessionnels et les syndicats professionnels.
- ✓ Ces actions s'appuieront sur la présence de personnes relais internes à chaque structure et formées pour ce rôle.

Favoriser l'appropriation de l'environnement dans le cadre des loisirs et du tourisme

- ✓ Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement doivent être favorisées dans les centres d'accueil et de loisirs, ainsi qu'au sein des associations de sports, de culture et de loisirs.
- ✓ Les projets éducatifs des centres de vacances, des Contrats Éducatifs Locaux orientés vers la nature et l'environnement doivent être encouragés, ainsi que les partenariats avec les associations d'EE.
- ✓ La formation des personnes travaillant dans le domaine du tourisme doit être renforcée : hôtesses d'accueil des offices de tourisme, syndicats d'initiative, maisons de sites et musées divers, propriétaires de gîtes, d'hôtels, d'auberge, personnel des agences de tourisme, moniteurs d'activités de plein air...
- ✓ Des actions de sensibilisation à un comportement respectueux du milieu de promenade, à des notions de respect élémentaire de l'environnement (bruit, déchets, cueillette de plantes protégées, pénétration de zones fragiles, ...) doivent être développées.
- ✓ Les projets d'interprétation de sites ou de maisons de sites doivent être accompagnés afin de répondre à des exigences de qualité en terme à la fois d'éducation et de respect du milieu.
- ✓ Les projets d'aménagements de bâtiments d'accueil du public amenant plus de cohérence environnementale (matériaux, énergie, déchets, eau...) et présentant un volet éducatif doivent être encouragés.

AXE 3

ACTEURS DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : COMPÉTENCES, FORMATION, ORGANISATION



L'éducation à l'environnement pour se développer doit pouvoir s'appuyer sur des acteurs en formation permanente et ayant la possibilité de fonctionner en réseau.

Identifier les acteurs et les actions

- ✓ Suite au premier recensement réalisé en 1998 et édité sous la forme du « Guide des ressources en EE en Franche-Comté » (réalisation par l'URCPIE pour le Conseil Régional et la DIREN), une réactualisation doit être engagée et enrichie en approfondissant l'identification des compétences, des actions et des projets.
- ✓ Une veille sur l'évolution des acteurs et sur les principaux projets menés doit se mettre en place.

Soutenir l'organisation des acteurs de l'EE

- ✓ Les acteurs de l'EE doivent s'organiser en réseau pour mettre en commun des ressources (expériences, outils, compétences...), pour renforcer la cohérence des actions d'EE (actions communes ou non) et constituer une force de propositions. Ce réseau pourrait également gérer les offres et les demandes d'emploi, et sécuriser les statuts précaires des intervenants.
- ✓ L'éducation au travail en partenariat, la formation au travail en réseau doivent être renforcées.
- ✓ L'élaboration d'une charte de qualité doit permettre de rassembler les différents acteurs autour d'une base commune.
- ✓ Un mode de fonctionnement entre acteurs doit être défini : territoires, compétences thématiques, compétences professionnelles...

Développer la formation des acteurs

- ✓ La mise en place d'un centre de ressources en formation en EE doit se concrétiser afin d'améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et la demande, d'une part et de faciliter la circulation d'informations sur les cursus possibles pour devenir éducateur à l'environnement, d'autre part.
- ✓ La formation initiale et continue des éducateurs (animateurs, enseignants, éducateurs sportifs...) doit être renforcée en intégrant un volet EE obligatoire.

- ✓ Un travail sur les référentiels de formations actuelles est nécessaire afin d'adapter ces formations à l'évolution du métier d'éducateur à l'environnement.
- ✓ En matière de formation continue, l'organisation de journées d'échanges et de rencontres d'acteurs doit être plus soutenue, en favorisant le principe de la co-formation.
- ✓ La formation des administrateurs et responsables de structures associatives en EE doit être développée.

Définir et reconnaître le métier de l'EE

- ✓ Le métier récent d'éducateur à l'environnement doit être mieux défini dans un objectif de professionnalisation et de reconnaissance. Un soutien aux démarches actuelles menées par d'autres acteurs de l'EE en France sur la reconnaissance du métier (fiche ROME) et sur l'inscription du métier d'EE à l'INSEE doit être apporté. L'augmentation de la reconnaissance du métier pourrait passer par la création d'un agrément « EE ».
- ✓ Une réflexion doit être engagée pour la rédaction d'une nouvelle convention collective qui prenne mieux en compte le métier de l'EE.
- ✓ Des outils doivent être créés pour évaluer le poids économique de l'activité d'EE au niveau régional.

AXE 4

MUTUALISER ET FAIRE CIRCULER LES INFORMATIONS LIÉES À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



L'éducation à l'environnement est un vaste champ qui génère une très forte information peu souvent accessible. Une véritable circulation et une mutualisation de cette information est indispensable pour rendre efficace et développer l'EE.

Se doter d'outils pour communiquer

- ✓ Une meilleure communication sur le travail réalisé en EE doit être menée, afin d'améliorer la connaissance des actions et des acteurs, afin de valoriser encore plus les productions, les actions des acteurs au bénéfice des acteurs et auprès du "grand public", afin de valoriser également les travaux réalisés avec les jeunes.
- ✓ Un catalogue des actions, des activités... d'EE doit être édité.
- ✓ Le Guide des ressources en EE franc-comtois doit être diffusé gratuitement.
- ✓ Une base de données des acteurs et des outils de l'EE doit être constituée et mise à disposition.
- ✓ Un bulletin d'information en EE doit être édité.
- ✓ Internet doit être utilisé comme support de diffusion et de valorisation, tout en prévoyant une circulation d'information papier pour les destinataires non connectés.
- ✓ Une mise en réseau Internet au niveau régional doit être étudiée, avec la création de liens avec des sites nationaux, des sites européens et avec le site du Réseau franco-suisse.

Mettre en place des lieux, des moments d'échange d'informations et d'expériences

- ✓ Un Observatoire régional pour l'EE pourrait être créé.
- ✓ Les échanges franco-suisse engagés par le Réseau franco-suisse doivent être maintenus et renforcés.
- ✓ L'organisation de rencontres, de temps d'échanges, de formations concernant les différents acteurs de l'EE (praticiens de l'EE, gestionnaires de l'environnement, élus...) doit être soutenue. Les acteurs ressentent la nécessité de profiter d'autres expériences pour améliorer leurs pratiques.
- ✓ Des formations doivent être mises en place pour faciliter l'appropriation d'outils et de programmes pédagogiques.

Développer une veille informative

- ✓ La réactualisation de documents, d'outils pertinents déjà existants doit être envisagée.
- ✓ L'information sur les protocoles existants concernant l'éducation et l'environnement (textes législatifs, circulaires, accord-cadre...) doit être répertoriée régulièrement et mise à disposition.

AXE 5

METTRE EN ŒUVRE CONCRÈTEMENT DES PROJETS ET DES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN



Il est nécessaire d'encourager l'existant avant de créer de nouveaux dispositifs. Encourager peut vouloir dire adapter ou modifier. L'éducation à l'environnement ne peut se développer que par des dispositifs financiers et techniques appropriés.

Développer l'éducation à l'environnement par des dispositifs existants ou à créer

- ✓ Les actions d'EE doivent se développer plus dans le cadre de dispositifs politiques éducatifs ou environnementaux existants tels que les Contrats éducatifs locaux, les Contrats ville enfant, les projets d'écoles, l'Agenda 21, les programmes Natura 2000, les Chartes locales d'environnement, les Contrats de rivière, les programmes européens...
- ✓ L'existence de dispositifs politiques d'EE tels que 1000 Défis pour ma planète ou A l'école de la forêt, doit être renforcée auprès des éducateurs, et notamment des enseignants.
- ✓ Les actions événementielles telles que Une journée sans ma voiture ou Le Printemps de l'Environnement, doivent être maintenues en construisant un programme régional plus cohérent entre les différentes manifestations et activités proposées. Rendre plus festif et actif ce type d'événements, les enrichir avec des approches artistiques (théâtre, cinéma...).
- ✓ Le principe de Contrat éducatif local portant spécifiquement sur l'EE doit être développé à l'échelle départementale ou régionale.

Soutenir techniquement et méthodologiquement les phases de montage et de gestion de projet

- ✓ Les procédures administratives de montage et de gestion des dossiers doivent être simplifiées et les délais de paiement accélérés.
- ✓ Les éducateurs doivent pouvoir identifier facilement leurs interlocuteurs techniques, financiers et pédagogiques.
- ✓ Le travail en partenariat doit être encouragé afin notamment de valoriser les compétences de chaque partenaire au bénéfice du projet et d'enrichir les pratiques de chacun.
- ✓ La formation des animateurs et des enseignants au montage et à la gestion de projet éducatif doit être développée.
- ✓ Des postes de conseillers en EE doivent être créés, au sein de l'Éducation Nationale et de Jeunesse et Sports, d'une part et au sein du mouvement associatif, d'autre part.

Soutenir financièrement les projets d'éducation à l'environnement

- ✓ Les lignes budgétaires EE ou proches (aménagement du territoire, éducation, tourisme...) doivent être mieux exploitées et mieux connues par les éducateurs.
- ✓ De nouveaux financements doivent être créés, notamment pour accompagner les organismes souhaitant développer des espaces de vie écologique, des lieux d'information, pour communiquer avec les élus, pour une meilleure implication des collectivités territoriales.
- ✓ Les modalités d'attribution financière doivent être repensées afin de prendre en compte la globalité des coûts inhérents à une action éducative : montage du projet, réunions de concertation, conception, évaluation, bilan...
- ✓ Les délais de paiement des conventions doivent être accélérés.

DES IDÉES-CLÉS GARANTISSANT LA COHÉRENCE DES PROPOSITIONS



Les notions-clés

Régularité, permanence, durabilité dans la circulation de l'information, dans la relation entre les acteurs, entre acteurs et institutions, dans la relation avec les médias, dans l'organisation de programmes à différentes échelles territoriales...

Proximité dans la relation entre les acteurs, dans la réalisation de projets (évaluation plus réaliste) tout en maintenant des actions cohérentes à l'échelle régionale.

Établir une interface durable entre les acteurs praticiens de l'EE et les partenaires institutionnels

- ✓ Notion de relais, personnes et/ou structures appartenant à des réseaux professionnels, économiques, associatifs
- ✓ À différents niveaux de territoire, dans divers organismes (formation, syndicats...)
- ✓ Lieux de circulation d'information
- ✓ Personnes compétentes pour répondre aux besoins des usagers/habitants, des élus/responsables institutionnels, des praticiens dans une relation de proximité

Favoriser l'émergence de fonctionnements en réseaux horizontaux

- ✓ Réseau de compétences (personnes) : pour des échanges d'idées, de pratiques, d'outils ; pour la réalisation de projets en commun, projets d'envergure territoriale
- ✓ Réseau de relais (structures : associations, services publics, collectivités...) par secteur, avec des modes de référencement et d'évaluation afin de gagner la confiance des partenaires financiers et leur engagement durable.

Intégrer l'EE dans les politiques territoriales

- ✓ Intégration dans les dispositifs territoriaux existants : Pays, Charte Locale, Contrat de Rivière...
- ✓ Rapprochement des élus par l'information, la formation...

Intégrer l'EE dans les dispositifs existants

- ✓ Programmes de formation d'adultes, projets d'établissement, événements environnementaux et/ou culturels, lieux de travail, lieux de vie

Compléter, enrichir, réactualiser, dynamiser l'état des lieux des acteurs et des outils

(cf Guide des ressources) mais aussi des actions, des dispositifs éducatifs, des dispositifs financiers

- ✓ Création d'un Observatoire régional de l'EE
- ✓ Création de centres de ressource : base de données, personnes relais
- ✓ Capitalisation, mutualisation, évaluation des outils, actions, expériences...
- ✓ Notion de veille informative

Organiser et renforcer la formation des acteurs

- ✓ Formation professionnelle initiale et continue
- ✓ Formation non formelle : programme diversifié de formations, de rencontres, de séminaires

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

Pour rédiger ce document, la volonté a été de procéder à une large consultation des praticiens de l'éducation à l'environnement.

Les acteurs concernés par la réflexion régionale et la rédaction du document

- ✓ Acteurs de l'éducation au sens large : animateurs, enseignants, formateurs, conseillers, chercheurs...
- ✓ Acteurs de l'environnement : techniciens, gestionnaires, élus, administrations, associations de protection...
- ✓ Acteurs des secteurs économiques : agriculture, forêt, tourisme, artisanat, industrie...
- ✓ Toute personne, professionnelle ou non, intéressée par l'éducation à l'environnement.

Les différentes étapes d'élaboration du document

1^{ère} étape : rédaction d'un feuillet « Premières pistes pour le développement de l'EE » issu des bilans des dynamiques précédentes : Réseau franco-suisse d'EE et Assises régionales de l'EE en Franche-Comté, notamment.

2^{ème} étape : consultation des acteurs par

- ✓ une enquête afin de recenser les attentes et les besoins en matière d'EE, enquête envoyée auprès d'un millier de personnes et organismes très diversifiés,
- ✓ la réalisation d'un programme de 9 réunions locales publiques sur l'ensemble du territoire régional.

3^{ème} étape : rédaction progressive du document « Deuxièmes pistes pour le développement de l'EE ».

4^{ème} étape : enrichissement et finalisation du Document d'orientation lors du « Séminaire pour le développement de l'EE en Franche-Comté » du 17 octobre 2001.

5^{ème} étape : rédaction finale du Document avec une phase de relecture ouverte.

LEXIQUE

- ✓ **ADEME** : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ✓ **BEATEP** : brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire
- ✓ **BTS** : brevet de technicien supérieur

- ✓ **CLSH** : centre de loisirs sans hébergement
- ✓ **CNFPT** : centre national de formation du personnel territorial
- ✓ **CTE** : contrat territorial d'exploitation

- ✓ **DIREN** : direction régionale de l'environnement
- ✓ **DRAF** : direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- ✓ **DRJS** : direction régionale de la jeunesse et des sports

- ✓ **GERME** : groupement d'éducateurs réunis et motivés par l'éducation à l'environnement

- ✓ **HQE** : haute qualité environnementale

- ✓ **INTERREG** : programme européen inter régional (régions européennes)

- ✓ **LIFE** : ligne financière pour l'environnement

- ✓ **ONG** : organisation non gouvernementale

- ✓ **REINETTE** : réseau d'éducateurs intéressés pour échanger tout un tas d'expériences

- ✓ **URCPIE** : union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

L'élaboration de ce document est collective.
Diverses structures et personnes ont pu s'impliquer
lors des différentes étapes de réalisation.

L'action a été suivie par un Comité de pilotage composé de :

ASCOMADE
CPIE Haut-Doubs
CPIE Haut-Jura
CREPS de Franche-Comté
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt - SRFD
Direction régionale de l'Environnement de Franche-Comté
Franche-Comté Nature Environnement
LEGTA Montmorot
Rectorat de l'Académie de Besançon
Ville de Besançon - Service Hygiène Santé
Ville de Montbéliard - Centre Nature et Plein Air
Expert : Claude Camus



En outre, ont également participé à la réflexion les organismes suivants :

ADEME
Agence de l'eau
AJENA
APIEU de Franche Comté
APPA
AROEVEN
CELAVAR
CEMEA de Franche-Comté
Chambres consulaires régionales : Agriculture, Métiers, Commerce et Industrie
Conseils généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort
Conseil régional de Franche-Comté
Conseil supérieur de la pêche
CPIE de la Bresse du Jura
CPIE de la Vallée de l'Ognon
CRDP de Franche-Comté
Direction régionale de l'ONF
Direction régionale du tourisme
DDJS du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort
DRAC
DRASS
DRJS
Fondation suisse d'Éducation pour l'Environnement
GICEF
Inspections académiques du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort
ILJFM
Maison nationale de l'eau et de la pêche d'Ornans
Office national de la chasse et de la faune sauvage
Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Parc naturel régional du Haut-Jura
RECIDEV
Réserve naturelle du Ravin de Valbois
UFCV délégation Franche-Comté
Union régionale des FOL
Union régionale des Foyers Ruraux
Union régionale des PEP
Université de Franche-Comté
Expert : Emmanuel Coudeh

Toutes les personnes qui auraient pu être oubliées, celles qui, à divers titres, ont participé à l'élaboration de ce document.